

RAPPORT ANNUEL 2011



TRIGANO
CONSTRUCTEUR DE LIBERTÉS

RAPPORT FINANCIER 2011

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
Activité commerciale	1
Résultats	2
Perspectives et stratégie	3
Organisation et ressources humaines	4
Gestion des risques	5
Politique d'assurance	6
Impact des activités sur l'environnement	7
Comptes sociaux	7
Activité boursière	8
Composition du capital au 31 août 2011	8
Rapport spécial sur les stock options	8
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2012	9
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs	10
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce	15
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Trigano, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	20
COMPTES CONSOLIDÉS	22
Compte de résultat consolidé	23
Bilan consolidé	24
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	25
Tableau des flux de trésorerie consolidés	26
Informations sectorielles	27
Annexe aux comptes consolidés	28
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	52
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	53
COMPTES SOCIAUX	55
Bilan	56
Compte de résultat	58
Annexe aux comptes sociaux	60
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	68
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	70
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	71
Déclaration établie en application de l'article 222 – 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	73
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JANVIER 2012	
Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire	74
Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire	75

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE DU 9 JANVIER 2012

Dans un contexte économique resté très perturbé dans la plupart des pays européens, votre société a poursuivi avec succès les programmes d'actions initiés dès 2008 dans le but de renforcer ses parts de marché et de consolider sa rentabilité et sa structure financière.

Ainsi, grâce à ses efforts d'innovation, votre société a enregistré une croissance de ses ventes de 7,3% et amélioré son résultat net de 87,4% pour le porter à 28,5 M€. Trigano a également renforcé sa structure financière et aborde l'exercice 2012 avec des capitaux propres part du groupe portés à 324,3 M€ et une situation de trésorerie nette positive de 25,3 M€.

Activité commerciale

Sur un marché européen ayant enregistré des évolutions très contrastées, le succès commercial des camping-cars de Trigano permet au chiffre d'affaires de l'activité véhicules de loisirs d'afficher une progression de 7,1%. L'activité équipement des loisirs enregistre une croissance comparable (+8,1%), la forte progression des ventes d'équipements de jardin et de matériel de camping compensant la faible croissance de celles des remorques. Au total le chiffre d'affaires croît de 7,3% à 749,0 M€.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 723,7 M€ (682,2 M€ en 2009/2010) et représentent 96,6% du chiffre d'affaires consolidé (97,7% en 2009/2010). Les ventes progressent sur tous les marchés européens à l'exception du Royaume-Uni et de l'Espagne :

Marché	2011	2010	Evolution %	Part dans le CA consolidé %
France	398,6	367,9	+ 8,3%	53,2%
Allemagne	92,8	88,6	+4,8%	12,4%
Royaume-Uni	80,0	80,4	-0,5%	10,7%
Italie	70,0	67,9	+ 3,1%	9,4%
Belgique	28,7	23,9	+ 20,3%	3,8%
Pays-Bas	17,5	15,3	+ 14,3%	2,3%
Espagne	15,9	17,3	-8,5%	2,1%
Norvège	11,8	7,8	+ 51,5%	1,6%
Autres	33,7	29,1	+ 15,8%	4,5%
Total	749,0	698,2	+ 7,3%	100,0%

Véhicules de loisirs

La reprise de l'activité s'est ralentie au cours de l'exercice. Si les ventes de camping-cars, de caravanes pliantes et de résidences mobiles sont restées bien orientées, celles de caravanes rigides et d'accessoires pour véhicules de loisirs ont enregistré un léger recul :

en millions d'euros	2011	2010	Evolution
Camping-cars	471,6	429,4	+ 9,8%
Caravanes rigides	59,1	60,2	-1,9%
Caravanes pliantes	6,4	5,3	+ 22,0%
Résidences mobiles	16,3	15,0	+8,5%
Sous total Véhicules	553,4	509,9	+8,5%
Accessoires pour VDL	76,2	77,5	-1,6%
Autres	12,7	12,1	+4,7%
Total VDL	642,3	599,5	+7,1%

Camping-cars

Après quinze années de croissance ininterrompue, les immatriculations de camping-cars neufs en Europe s'étaient stabilisées en 2008 aux alentours de 90 000 unités avant d'enregistrer une chute de 21% en 2009, puis de se stabiliser à nouveau en 2010 aux alentours de 69 000 unités. Au cours de la saison 2011 le marché a globalement renoué avec la croissance, mais enregistre des évolutions contrastées : l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord progressent sensiblement tandis que les pays d'Europe du sud restent impactés par une conjoncture défavorable. Le marché français, qui perd sa première place au profit du marché allemand, est stable.

Immatriculations	Saison 2011	Saison 2010	Evolution
Allemagne	20 901	18 287	+14,3%
France	18 956	18 800	+0,8%
Royaume-Uni	*7 521	*7 079	+6,2%
Italie	*7 196	*7 647	-5,9%
Suède	3 744	2 997	+24,9%
Belgique	2 747	2 548	+7,8%
Espagne	*1 654	*1 903	-13,1%
Norvège	2 395	1 846	+29,7%
Suisse	2 480	1 848	+34,2%
Finlande	1 458	1 543	-5,5%
Pays-Bas	1 409	1 304	+8,1%
Autres pays	3 125	3 195	-2,2%
Europe	73 586	68 997	+6,7%

* : estimations source ECF

Porté par le succès de ses gammes 2012, notamment en fourgons et en véhicules profilés, Trigano a gagné des parts de marché dans la plupart des pays, mais n'a pas su profiter du redémarrage du marché allemand. Au total, 13 283 camping-cars ont été commercialisés durant l'exercice (+7,3%).

Caravanes

Le marché européen de la caravane a baissé de 3,5% cette saison. Seuls l'Allemagne et certains pays nordiques sont en progression :

Immatriculations	Saison 2011	Saison 2010	Evolution
Royaume-Uni	*24 015	*25 971	-7,5%
Allemagne	17 128	15 826	+8,2%
France	9 957	10 175	-2,1%
Pays-Bas	8 855	9 470	-6,5%
Suède	4 180	3 946	+5,9%
Danemark	3 344	4 175	-19,9%
Norvège	3 401	3 318	+2,5%
Espagne	*1 911	*2 542	-24,8%
Autres pays	*8 414	*8 760	-3,9%
Total Europe	81 205	84 183	-3,5%

* : estimations source ECF

Après une année de forte croissance (+15,6% en 2009/2010), les ventes de caravanes de tourisme de Trigano, pénalisées par un mix pays défavorable, se sont légèrement repliées : 5 635 véhicules ont été commercialisés (-4,6%). Celles de caravanes d'habitation sont également en recul à 514 unités.

Résidences mobiles

Les livraisons de résidences mobiles ont progressé de 12,3% pour atteindre 1 218 unités. Ce résultat confirme la montée en puissance de Trigano sur ce marché et son statut d'acteur crédible pour les grands comptes.

Caravanes pliantes toile

Sur ce segment où il est leader européen, Trigano a confirmé sa progression, notamment sur les produits de haut de gamme, et commercialisé 1 664 caravanes pliantes (+14,0%).

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs ont été pénalisées par l'atonie de la consommation et par la baisse du marché des auvents de caravanes.

Activités de services

Grâce à un fort développement en Allemagne, les activités de location de camping-cars progressent de 9,5% tandis que la vente de séjours en mobil-homes confirme le niveau de commercialisation atteint l'an dernier. Au total, les activités de service progressent de 4,7%.

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements de loisirs ont connu des évolutions contrastées :

en millions d'euros	2011	2010	Variation
Remorques	54,9	54,5	+0,7%
Matériel de camping	14,8	12,4	+ 19,9%
Équipement du jardin	36,5	31,1	+17,2%
Autres	0,5	0,6	-16,7%
Total EDL	106,7	98,6	+8,1%

Remorques

L'activité remorques a souffert de la faiblesse de la consommation ainsi que de l'intensification de la concurrence qui a eu des effets défavorables sur les prix de vente. Les segments des remorques techniques et des remorques porte-bateau sont en repli, tandis que les remorques bagagères amorcent une légère reprise (+3,1%). Au total, un peu plus de 78 000 remorques ont été vendues sur l'exercice (+1,6%).

Équipement du jardin

La poursuite du développement des ventes sur internet permet à l'activité équipement du jardin d'afficher un taux de croissance de 17,2%. Les volumes commercialisés ont progressé pour chacune des familles de produits (piscines, abris de jardin et jeux de plein air).

Matériel de camping

Grâce au renouvellement d'une partie de ses gammes de produits, en particulier à destination des collectivités et de l'hôtellerie de plein air, l'activité matériel de camping a enregistré une forte progression de ses ventes en 2011 (+19,9%).

Comptes consolidés

Les résultats de l'exercice 2011 confirment le net redressement des comptes enregistré l'exercice précédent : le bénéfice opérationnel augmente de 18,3 M€ pour s'établir à 42,7 M€ (+75,4%) et la trésorerie nette de clôture atteint 25,3 M€ (12,0 M€ au 31 août 2010).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 749,0 M€, en croissance de 7,3% par rapport à l'exercice précédent. Les activités véhicules de loisirs (+7,1%) et équipement des loisirs (+8,1%) ont enregistré des taux de progression des ventes comparables, mais leurs contributions au résultat opérationnel consolidé se sont à nouveau rééquilibrées au profit de l'activité véhicules de loisirs. Le bénéfice opérationnel de cette dernière a pratiquement doublé pour atteindre 5,2% des ventes (2,7% en 2009/2010), tandis que celui de l'équipement des loisirs s'est amélioré dans de moindres proportions (8,6% du chiffre d'affaires contre 8,2% l'an dernier).

Outre l'amélioration de la marge commerciale liée à la progression du chiffre d'affaires, les comptes de l'exercice ont bénéficié :

- de l'augmentation du nombre d'heures produites (+10,5%) permettant une meilleure absorption de charges indirectes de production ;
- des effets des programmes de réduction des frais généraux initiés dès 2008 ;
- d'une progression des niveaux de marge.

Grâce à l'amélioration du résultat de change (+1,8 M€) et à de moindres charges d'intérêt liées à la baisse des utilisations moyennes de crédits (-1,6 M€), les charges financières nettes diminuent de 3,4 M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 13,7 M€ et de la contribution de Loisirs Finance aux résultats consolidés à hauteur de 1,8 M€, le bénéfice net consolidé s'établit à 28,5 M€, en progression de 13,3 M€ par rapport à l'exercice précédent (+87,4%).

Grâce à ces résultats, la situation de trésorerie de la société s'est encore améliorée. Trigano dispose ainsi à la clôture d'une trésorerie nette à court terme de 45,9 M€, supérieure à son endettement financier (20,6 M€). Les capitaux propres du groupe atteignent 324,3 M€ au 31 août 2011.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont décrites dans la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

Perspectives et stratégie

Trigano évolue exclusivement sur le marché européen. En conséquence, l'entreprise doit adapter sa gestion au jour le jour et sa stratégie aux mesures de rigueur prises ou à prendre par les différents pays européens. Ces mesures portent en elles-mêmes des effets indirects sur la consommation de produits d'investissement des ménages comme les véhicules de loisirs, et dans une moindre mesure les équipements du jardin et les remorques.

En effet, toutes les annonces ou mises en place de mesures portant atteinte au revenu disponible, comme par exemple les augmentations de prélèvements obligatoires, ou créant des incertitudes sur l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions, ou enfin réduisant la capacité des ménages à faire appel à des financements bancaires, sont de nature à retarder l'achat des produits de Trigano par des primo-accédants et surtout à en différer sensiblement le renouvellement.

Devant cette menace, Trigano sera très attentif, au niveau de sa gestion au jour le jour, aux signaux donnés par chacun des marchés européens et fera en sorte :

- de maintenir sa capacité de production installée, constituée par des agents de production titulaires d'un contrat de travail difficilement résiliable, à un niveau inférieur à celui de 2010/2011 ;
- d'adapter ses plans de production de façon très réactive afin de satisfaire rapidement la demande si celle-ci se manifeste, mais surtout de ne pas augmenter le niveau de ses stocks ;
- de maintenir un bon niveau de sûretés réelles sur les créances clients afin de ne pas être victime de défaillances de distributeurs qui seraient heurtés de plein fouet par une nouvelle réduction des volumes après deux années de crise ayant affaibli leur surface financière.

Ce programme a déjà été mis en œuvre au cours de la crise que Trigano a dû affronter à partir de 2008. Son suivi fait l'objet d'une intégration dans le système de reporting mensuel et est examiné par la Direction générale de Trigano dans les comités d'exploitation de chacune des business units.

Parallèlement, Trigano cherchera à obtenir des avantages compétitifs importants pour augmenter ses parts de marché. Ces avantages compétitifs pourront être obtenus par :

- une innovation encore renforcée permettant aux gammes de produits d'être différenciées par rapport à celles des concurrents ;
- une amélioration de la compétitivité économique des produits grâce à une analyse de la valeur des composants et fonctions proposées et par le recours accru aux fabrications intégrées de composants ;
- un renforcement des financements des distributeurs à travers la société Loisirs Finance en France et les contrats de partenariat conclus pour les principaux pays européens ;
- un renforcement de la qualité des rapports avec les distributeurs de véhicules de loisirs et la capitalisation sur une éthique unanimement reconnue ;
- un recours renforcé à la vente par internet pour les produits (équipement du jardin et matériel de camping) où le consommateur recherche un contact direct avec le fabricant sans passer par une distribution considérée comme peu créatrice de valeur ajoutée.

Par ailleurs, Trigano a lancé en septembre 2011 un ensemble de 25 projets transversaux avec l'objectif de définir et mettre en œuvre pour chacun d'entre eux des programmes d'action de nature à réduire des points de faiblesse constatés durant les deux dernières années ou à corriger des ruptures des tendances prévisionnelles de façon à les rendre productrices d'améliorations notables du résultat opérationnel ou de réduction des capitaux utilisés.

Trigano a multiplié durant l'exercice 2010/2011 les tentatives de croissance externe sans pour autant avoir concrétisé d'opération. La période difficile que les équipementiers de loisirs s'apprêtent à traverser rendra cette recherche, que Trigano entend poursuivre activement, plus facile et en conséquence plus fructueuse. Les secteurs où des opérations de croissance seront recherchées sont inchangés :

- l'accessoire pour véhicules de loisirs, afin de renforcer le maillage européen de Trigano dans la distribution de ces produits à ses réseaux ;
- la remorque, pour prendre une véritable position de leader européen de ce secteur disposant d'une part de marché significative ;
- les véhicules de loisirs (camping-cars et caravanes), pour augmenter la quantité achetée et ainsi renforcer le pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, mais aussi pour compléter la pénétration de Trigano sur certains marchés où sa part est encore inférieure à ses objectifs.

A plus long terme, Trigano croit à la pertinence d'une croissance des marchés sur lesquels il est positionné, car outre une évolution démographique favorable, les grandes valeurs incarnées par le camping-car et les remorques ne seront pas impactées durablement par les difficultés économiques. La marge brute dégagée par Trigano devrait s'améliorer grâce à la détente du cours des matières premières prévisible du fait du ralentissement de la croissance économique mondiale.

Organisation et ressources humaines

Renforcement des structures d'administration, de direction et de contrôle

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 11 janvier 2011, le Conseil d'administration a été renforcé, rajeuni et féminisé par la nomination de deux nouveaux administrateurs : Mademoiselle Alice Feuillet (29 ans) et Monsieur Michel Freiche (51 ans).

Le Comité de Direction n'a pas subi de modification dans sa composition. Néanmoins, deux directeurs généraux délégués ont été nommés en novembre 2010 : Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur Michel Freiche.

Par ailleurs, le programme de renouvellement de certains responsables de business units a été poursuivi. Il a privilégié, selon une politique établie depuis longtemps, les mouvements internes et la mobilité géographique des responsables à fort potentiel dont Trigano dispose.

Données sociales

L'effectif au 31 août 2011 (3 677 personnes) a enregistré pour le second exercice consécutif une légère croissance (+2,4% soit +85 personnes) après la forte réduction de l'exercice 2009.

La progression a été un peu plus forte hors de France (+4,4%) que dans l'hexagone (+1,1%). Ces variations globales masquent les efforts permanents d'adaptation des effectifs aux besoins du marché : ainsi, certaines business units ont connu des augmentations importantes (Benimar +32%, Polytex +17%, Périgord VDL +39%, Trigano Jardin +11%, Autostar +9,4%) tandis que d'autres ont réduit leur effectif (Techwood -9%, Trigano MDC -6%, Trigano VDL -3%, Trigano SpA -2%).

Le recours à des mesures de chômage technique a également été utilisé pour adapter les capacités de production, en particulier à la nouvelle baisse du marché italien (Trigano SpA) et pendant la période d'arrêt d'activité de 4 mois à la suite de l'incendie de l'usine d'Arca Camper à Pomezia (Italie). Ces deux business units ont bénéficié d'un accord dit de solidarité avec un coût du chômage technique nul pour l'entreprise.

Au total, le nombre d'heures de chômage technique s'est élevé à 147 000 heures contre 167 000 en 2010 (-12%).

Compte tenu de la saisonnalité de certaines activités, le recours aux contrats d'intérimaires a progressé. Les charges correspondantes se sont élevées à 9,8 M€ en 2011 (4,4 M€ en 2010) pour 592 000 heures (255 000 en 2010).

Les dépenses relatives aux heures supplémentaires ont atteint 1,5 M€ (86 000 heures) contre 1,3 M€ en 2010 (76 000 heures).

Au 31 août 2011, le nombre de contrats à durée déterminée s'élevait à 148 et le nombre d'intérimaires en poste à 189 (respectivement 157 et 119 au 31 août 2010).

Hors intérim, 608 personnes ont rejoint Trigano en 2011 (dont 356 contrats à durée déterminée) tandis que 599 salariés ont quitté le groupe (337 fin de contrat à durée déterminée, 131 démissions, 45 départs en retraite, 14 licenciements économiques).

Le nombre de licenciements économiques a fortement diminué et correspond à des ajustements d'organisation dans quelques business units.

La répartition de l'effectif par fonction est assez stable. La part de l'effectif affecté aux opérations de production est de 72,9%. L'effectif commercial représente 16 % de l'effectif global ; l'effectif administratif 7,2%. La fonction recherche et développement se maintient à un niveau de près de 4%.

Par ailleurs, près du quart de l'effectif (24,3%) est de sexe féminin. L'âge moyen du personnel est de 42,2 ans et son ancienneté moyenne est de 12,1 ans. 78 salariés ont plus de 60 ans (68 en 2010). 156 salariés travaillent à temps partiel. Le taux d'absentéisme est en légère augmentation à 8,6%.

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Dès 2007, et sans attendre les obligations faites aux entreprises par l'application de la loi du 9 novembre 2010, le Groupe a signé un accord d'entreprise portant sur le développement de la mixité et l'égalité homme / femme dans les parcours professionnels. Des négociations se généralisent dans toutes les entités ; elles permettront la mise en place de plans d'actions dédiés à l'égalité professionnelle.

Une politique nouvelle dans la gestion des ressources humaines mettant en avant le brassage des cultures et des nationalités se met progressivement en place. La communication – notamment dans les journaux d'entreprise – est mobilisée pour faire connaître les mesures concrètes prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors.

Rémunérations et fonctions des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et les critères de rémunération des administrateurs sont décrits dans le rapport du Président établi conformément à l'Article L 225-37 du Code de Commerce.

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

FEUILLET François PDG	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	412 295	412 295	401 747	401 747
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	121 849	121 849	113 939	113 939
Avantages en nature	4 911	4 911	4 911	4 911
TOTAL	539 055	539 055	520 597	520 597

FEUILLET Marie-Hélène DG Délégué	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	204 005	204 005	204 005	204 005
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	31 026	31 026	0	0
Jetons de présence	55 470	55 470	53 182	53 182
Avantages en nature	2 556	2 556	2 556	2 556
TOTAL	293 057	293 057	259 743	259 743

FREICHE Michel DG Délégué	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	210 000	210 000		
Rémunération variable	35 000	35 000		
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	12 969	12 969		
Avantages en nature	1 620	1 620		
TOTAL	259 589	259 589		

BALEYDIER François Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	24 000	24 000	18 600	18 600
TOTAL	24 000	24 000	18 600	18 600

DUCROUX Jean Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	17 000	17 000	13 600	13 600
TOTAL	17 000	17 000	13 600	13 600

ROUCART Michel Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	17 000	17 000	13 600	13 600
TOTAL	17 000	17 000	13 600	13 600

CARISSIMO Guido Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	17 000	17 000	13 600	13 600
TOTAL	17 000	17 000	13 600	13 600

FEUILLET Alice Administrateur	Montants au titre de l'exercice		Montants au titre de l'exercice précédent	
	dus	versés	dus	versés
Jetons de présence	0	0		
TOTAL	0	0		

Les administrateurs de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Par ailleurs, Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la direction générale (risques pays, risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la direction générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser, au sein des business units, les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques fait l'objet d'un chapitre du Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'Article L. 255-37 du Code de Commerce.

Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies notoirement solvables. Les assureurs AXA et AREAS ont renouvelé au 31 août 2011 la police dommages aux biens et pertes d'exploitation en maintenant le même niveau de garanties, de limites contractuelles d'indemnisation et de franchises, en dépit d'un important sinistre survenu durant l'exercice.

La seconde ligne d'assurance, mise en place auprès d'AMLIN (ex FORTIS) pour permettre d'augmenter les limites contractuelles d'indemnisation pour deux sites (Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen) de 30 M€ (10 M€ en biens sur parc), a été reconduite.

Les principales garanties avec les capitaux assurés sont les suivantes :

Compagnie	Nature de l'assurance	Garanties principales	Capitaux assurés au 31/08/2011
AXA (70%) (France) AREAS (30%) (France) AMLIN (Ex-Fortis) (seconde ligne)	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Dommages aux biens : dans la limite de 49,9 M€ par sinistre sauf en biens sur parc : 10 M€ et sites de Tournon et Sprendlingen : 79,9 M€ sauf en biens sur parc : 20 M€ Pertes d'exploitation : dans la limite de 49,9 M€ par sinistre et sites de Tournon et Sprendlingen : 79,9 M€	503 M€ 228 M€
CHARTIS (ex AIG) (Etats-Unis)	Responsabilité civile	Exploitation : - tous dommages - pollution accidentelle - pollution graduelle et accidentelle Après livraison : - tous dommages - dont frais de retrait, dépose et repose	20 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre 4,6 M€ par sinistre et par an 40 M€ par an 3 M€ par an
CHARTIS (ex AIG) (Etats-Unis)	Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause les mandataires sociaux et les préposés	10 M€ par an
CHARTIS (ex AIG) (Etats Unis)	Garantie fraude	Fraudes commises par les préposés ou les tiers	5 M€ par sinistre
GENERALI (Italie)	Flotte automobile (parc France)	Dommages aux tiers Tous dommages pour véhicules de moins de 2 ans	Parc de 133 véhicules de tourisme
COVEA (France) VICTORIA (Allemagne)	Flotte locative camping-cars	Dommage aux tiers : - dommages corporels - dommages matériels et immatériels	Illimités 100 M€ par sinistre

Sinistres

Un incendie est survenu le 9 février 2011 détruisant une partie du bâtiment de la business unit de Pomezia (Italie), des matériels, des moules et modèles et occasionnant un arrêt d'activité de l'usine pendant 4 mois. Trigano a perçu une indemnité de ses assureurs compensant la perte d'exploitation et celle des matériels, des moules et modèles. Parallèlement, l'assureur a indemnisé le propriétaire du site pour les frais de reconstruction du bâtiment.

Postérieurement à la clôture, un incendie, survenu le 11 septembre 2011, a détruit un entrepôt secondaire de l'activité équipement du jardin à Vendôme (Indre et Loire - France). Outre l'immobilier pris en location, la totalité des stocks d'une valeur de 2,8 M€, a été détruite. Compte tenu des couvertures d'assurances dont Trigano bénéficie, ce sinistre ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes de Trigano en 2012.

Impact des activités sur l'environnement

La majorité des activités exercées par Trigano concerne le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs avec un usage de produits chimiques limité et de faibles impacts sur l'environnement.

Le rapport du président établi en application de l'Article L255-37 du Code de commerce décrit la politique de maîtrise des risques environnementaux.

Trigano a poursuivi en 2011 ses actions d'amélioration de la gestion des impacts de son activité sur l'environnement en continuant à sensibiliser fortement les business units.

Avec une progression des volumes produits d'environ 10%, les consommations de gaz naturel et d'électricité augmentent à un rythme inférieur à celui de la production.

En revanche, l'évolution des consommations d'eau excède la croissance des volumes produits, mais l'historique sur les trois dernières années montre que le niveau de consommation d'eau reste très sensiblement inférieur à celui observé antérieurement (89 milliers de m³ en 2008).

Les consommations de produits toxiques (colles et solvants) sont stables cette année compte tenu de la politique poursuivie depuis plusieurs années de substitution des produits toxiques par des produits plus vertueux pour l'environnement et à plus faible dégagement de composés organiques volatiles (COV).

	Consommations annuelles 2010/2011	Variation sur 2009/2010
Eau	55,1 milliers de m ³	+12,9%
Gaz	34,5 millions de kWh	+4,4%
Electricité	20,9 millions de kWh	+8,4%
Produits toxiques	247,6 tonnes	+0,0%

Le coût global de traitement des déchets s'est élevé à 964 k€ en réduction de 8% sur l'exercice précédent. Les coûts de traitement des déchets industriels spéciaux (DIS) sont stables, alors que les coûts de traitement des déchets industriels banaux (DIB) sont en baisse de 9,2%. Une meilleure valorisation des déchets DIB, en particulier des métaux, a permis d'obtenir ce résultat.

Les investissements réalisés par Trigano pour limiter les conséquences de l'impact de ses activités sur l'environnement se sont élevés à 477 k€, en baisse de 29% sur l'exercice précédent, au cours duquel un investissement lourd avait été réalisé sur le site de Cormenon. Les investissements réalisés cette année sont de natures diverses, telles que l'élimination de transformateurs à PCB, l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour la business unit de Sprendlingen, le désenfumage de bâtiments, etc...

Plusieurs sites français sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter le site de Techwood à Seclin et celui de mise à jour de la demande d'autorisation du site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône sont en cours d'instruction par la DREAL.

Enfin, le plan de mise en conformité environnementale du site de Mamers de Trigano MDC se poursuit avec la modification et l'optimisation de la chaîne de traitement de surface.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 16,1 M€ (12,6 M€ en 2010) :

	2011	2010
Résultat d'exploitation	6,2	8,7
Résultat financier	8,9	0,7
Résultat exceptionnel	(0,2)	(0,2)
Impôt sur les bénéfices	1,2	3,4
Bénéfice	16,1	12,6

Le résultat courant avant impôt progresse de 5,7 M€. Cette évolution provient principalement des éléments suivants :

- non récurrence de reprises de provisions sur titres (7,9 M€ en 2009/2010) et de certains produits liés aux activités des filiales constructeurs de véhicules de loisirs et aux activités de financement des ventes (2,8 M€) ;
- perception de dividendes en provenance des filiales pour 20,7 M€, soit une augmentation de 5,7 M€ par rapport à l'exercice précédent,
- amélioration du résultat des opérations de financement des filiales : +2,2 M€,
- octroi de subventions à caractère financier destinées à reconstruire les situations nettes de filiales déficitaires en nette diminution : 10,1 M€ contre 18,3 M€ en 2009/2010.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt de 1,2 M€ (3,4 M€ en 2009/2010), le bénéfice net progresse de 3,5 M€.

Grâce à ce résultat, la société a encore consolidé sa structure financière : les capitaux propres ont été portés à 213 M€ et la dette financière nette a été ramenée de 11,3 M€ à 5,2 M€. Trigano a par ailleurs étendu le périmètre de la centralisation de la trésorerie de ses filiales en intégrant cette année les filiales italiennes. L'encours de financement consenti à ce titre à la clôture est de 10,7 M€. Au 31 août 2011, les montants reçus dans le cadre de la centralisation de trésorerie atteignaient 45,7 M€ et les montants prêtés 65,5 M€.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

- de 1 à 30 jours avant échéance : 142 925,07 € ;
- de 31 à 60 jours avant échéance : 48 339,16 € ;
- au-delà de 61 jours : néant.

Prises de participation

Trigano n'a procédé à aucun achat de participation au cours de l'exercice.

Activité boursière

Les principales variations du cours de l'action et les volumes traités durant l'exercice ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/10	17,75	15,00	406 960
10/10	19,38	16,75	438 493
11/10	21,14	18,21	713 538
12/10	23,55	20,18	649 349
01/11	26,51	23,00	977 115
02/11	25,71	23,11	288 246
03/11	25,12	19,62	694 393
04/11	24,35	21,00	313 312
05/11	25,85	23,70	393 790
06/11	24,28	20,50	395 705
07/11	22,45	18,17	623 272
08/11	19,36	14,06	1 062 980

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/10	108	190	(4 990)
10/10	47	66	(1 086)
11/10	92	105	(543)
12/10	119	115	255
01/11	210	197	527
02/11	99	55	1 784
03/11	184	210	(1 084)
04/11	119	139	(849)
05/11	149	166	(649)
06/11	160	123	1 597
07/11	90	81	556
08/11	199	194	391

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite d'un montant de 1 000 000 €. La société n'a procédé à aucune opération dans le cadre de cette autorisation.

L'Assemblée Générale du 11 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 5% du capital social. Dans ce cadre, à la date du Conseil d'arrêté des comptes (le 23 novembre 2011), la société a racheté 436 048 actions Trigano (2,06% du capital social) pour un montant de 6 580 618 €, portant son avoir à un total de 637 701 actions Trigano (3,01% du capital social). Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2012 de l'autoriser à procéder à l'annulation de ces actions.

Composition du capital au 31 août 2011

	Répartition des actions en %		Répartition droits de vote en %	
	31/08/11	31/08/10	31/08/11	31/08/10
François Feuillet	52,8	53,0	65,8	67,4
Trigano (autocontrôle)	1,9	1,0	-	-
Salariés du groupe	0,1	0,2	0,1	0,2
Autres	45,2	45,8	34,1	32,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de l'exercice, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital le 7 janvier 2011,
- Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 2% du capital le 31 janvier 2011.

Les opérations sur titres déclarées par les dirigeants ne font apparaître aucune opération au cours de l'exercice, la baisse de la participation de M. François Feuillet étant consécutive à une donation.

Enfin, au 31 août 2011, les salariés de la société détenaient 3 400 actions Trigano.

Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'action encore en vigueur au 31 août 2011.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2012

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2011, ainsi que les opérations relatives dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes. Le Conseil vous informe que les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 1 420 €.

Le Conseil vous propose de procéder à la distribution d'un dividende brut de 0,30 € par action et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	€ 16 120 054,67
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 24 382 547,00
Total à affecter	€ 40 502 601,67
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,30 € / action)	€ 6 353 922,00
Report à nouveau	€ 34 148 679,67
Total affecté	€ 40 502 601,67

Un acompte sur dividende de 0,30 € par action correspondant à la totalité de la distribution proposée a été mis en paiement le 15 décembre 2011; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Le Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2008	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2009	21 179 740 actions	0,00 €	-
31/08/2010	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)

Le Conseil vous propose d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence pour un montant total de 124 000 €.

Le Conseil vous propose de l'autoriser, pour une durée de treize mois, à acheter ou faire acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du capital social. Le prix d'achat maximal de chaque action est fixé à 35 euros.

Outre l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité, les objectifs de ce programme de rachat sont la remise ou l'échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'attribution d'options aux dirigeants du groupe, l'annulation des titres ou toute autre pratique ou objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, le Conseil propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser, pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée du 9 janvier 2012, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale de 10% du montant du capital, les actions acquises par la société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

En conclusion de ce rapport, le Conseil vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

BALEYDIER François			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Représentant de TRIGANO, membre du Conseil de Surveillance	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	

CARISSIMO Guido			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
200kW	Srl	Président et Administrateur	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
ELLAMP	SpA	Administrateur	
SOCIETA AGRICOLA PERSETO	Srl	Président et Administrateur	
STIGMA REAL ESTATE	Srl	Administrateur	
VELA IMPRESE	Srl	Président et Administrateur	

DUCROUX Jean			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, Président du Comité des rémunérations et des nominations, membre du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ARYON	S.P.R.L.	Gérant	
GABRIEL ET ASSOCIES	S.A.S.	Administrateur	
COGNETAS SA	S.A.	Administrateur	
COGNETAS L.L.P.	L.L.P.	Membre du comité d'adjudication	
FOUNTAIN INDUSTRIES EUROPE	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	

FEUILLET Alice			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne.	Administrateur	

FEUILLET François		Administrateur - Président Directeur Général	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	SpA	Président du Conseil d'Administration	
AUTOSTAR	S.A.S.	Président	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil et Administrateur délégué	
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant	
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant	
CLAIRVAL	S.A.S.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
ECIM	S.A.S.	Président	
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.	Président	
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire	
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.	Président	
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant	
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant	
MISTERCAMP	S.A.S.	Président	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.	Président	
POLYTEX	S.A.R.L.	Gérant	
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant	
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Gérant	
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Président - Directeur Général	
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.	Président	
TRIGANO SERVICE	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VAN S.r.l.	srl	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VDL	S.A.S.	Président	
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ADB VIN	S.A.S	Membre du conseil de surveillance	
CIC OUEST	S.A.	Administrateur	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
MONTUPET	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	S.C.I.	Gérant	

FEUILLET Marie-Hélène		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	SpA	Administrateur	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Membre du Conseil	
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.	Président	
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Président du Conseil de Surveillance	
OUEST VDL	S.A.S.	Président	
RESIDENCES TRIGANO	S.A.S.	Président	
RULQUIN	S.A.	Représentant permanent de TRIGANO	
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	S.C.I.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Président	
TRIGANO MDC	S.A.S.	Président	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO S.p.A.	SpA	Administrateur	
TRIGANO VAN S.r.l.	Srl	Administrateur	
TRIGANO VDL	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	

FREICHE Michel		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Membre et Secrétaire du Conseil	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Secrétaire Général	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur et Secrétaire Général	
HTD Participations	S.A.R.L.	Gérant	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire et Dirigeant responsable L511-13 code monétaire et financier	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO VDL	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	

ROUCART Michel		Administrateur	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et Président du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
CONSORTIUM FAMILIAL DE GESTION PATRIMONIALE, IMMOBILIERE ET FINANCIERE	S.A.R.L.	Gérant	
LOCIMMO REAL ESTATE	S.C.I.	Gérant	
MEUBLIMMO REAL ESTATE	S.N.C.	Gérant	

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce	15
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano	20

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté le code de gouvernement d'entreprise établi par l'AFEP et le MEDEF (consultable sur le site internet www.code-afep-medef.com).

Mode de direction générale

Unicité des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général

Le Conseil d'Administration a décidé en 2010 de conserver un dispositif de gouvernance réunissant les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en renouvelant M. François Feuillet (actionnaire majoritaire) aux fonctions de Président – Directeur Général. Ce choix permet de simplifier la prise de décision.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

Bien que les statuts de Trigano ne prévoient aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général, les opérations de croissance externe ainsi que les opportunités de désinvestissement sont systématiquement soumises à un vote du Conseil d'Administration.

Directeurs généraux délégués

Après validation du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 24 novembre 2010 a nommé Mme Marie-Hélène Feuillet et M. Michel Freiche Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil composé de 8 membres nommés pour des périodes de six ans :

- trois dirigeants opérationnels :
 - M. François Feuillet, 63 ans, Président du Conseil et Directeur général de la société, diplômé d'HEC, il dirige Trigano depuis 1981 après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (Groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). M. François Feuillet détient 11.178.074 actions Trigano (au 31 août 2011)
 - Mme Marie-Hélène Feuillet, 63 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômée d'HECJF et a rejoint Trigano en 1994 après une carrière bancaire au sein du Groupe Banque Populaire. Mme Marie Hélène Feuillet détient 169 actions Trigano (au 31 août 2011)
 - M. Michel Freiche, 51 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). M. Michel Freiche détient 2 000 actions Trigano (au 31 août 2011)

- un représentant de l'actionnaire majoritaire : Melle Alice Feuillet, 29 ans, diplômée de l'ESCP, est fondée de pouvoir au sein d'un fonds d'investissement à Londres, après une expérience en fusions-acquisitions, notamment chez Morgan Stanley. Melle Alice Feuillet détient 22 451 actions Trigano (31 août 2011)

- trois administrateurs indépendants :

- M. Jean Ducroux, 68 ans, IEP, MBA de l'Université de Minnesota, dirige la société Aryon, dont l'activité est dans le conseil et l'investissement, après un début de carrière dans le monde bancaire. M. Jean Ducroux détient 2 010 actions Trigano (au 31 août 2011)

- M. François Baleyrier, 67 ans, HEC, a effectué sa carrière dans des fonctions financières en France et à l'étranger dans le secteur des travaux publics (Entrepose et Bachy). M. François Baleyrier détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2011)

- M. Michel Roucart, 63 ans, HEC, Expert comptable, exerce aujourd'hui une activité immobilière privée après avoir effectué sa carrière chez Arthur Andersen et Ernst & Young. M. Michel Roucart détient 1 952 actions Trigano (au 31 août 2011)

- une personnalité qualifiée : M. Guido Carissimo, 55 ans, diplômé de l'Université Bocconi (Milan) et de l'Université de Boston, exerce une activité de gestion de fonds de private equity après une carrière chez Pirelli puis à la tête de Trigano SpA (Italie). M. Guido Carissimo détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2011)

La liste des mandats et fonctions des administrateurs est donnée en annexe du rapport de gestion.

La société s'est référée au code AFEP-MEDEF pour identifier les administrateurs indépendants. Ainsi, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les recommandations AFEP-MEDEF précisent que le Conseil peut décider que tel ou tel critère n'est pas pertinent ou qu'il appelle une interprétation propre à la société. Dans cet esprit, Trigano a considéré que M. Jean Ducroux devait être considéré comme administrateur indépendant nonobstant son appartenance au Conseil depuis plus de douze ans. De même, M. François Baleyrier est considéré comme indépendant bien qu'il détienne des mandats dans quatre filiales de Trigano.

La société considère que la composition de son Conseil est équilibrée quant au nombre d'administrateurs indépendants (3/8) eu égard à la répartition de son capital. Par ailleurs, le Conseil comporte deux membres de sexe féminin et un membre de nationalité italienne.

À la connaissance de Trigano, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de Trigano n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun des membres du Conseil n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun des membres du Conseil n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de Trigano, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la Société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

Echéance des mandats des membres du Conseil d'Administration

AG sur les comptes 2012 : M. François Baleyrier, M. Guido Carissimo, M. Michel Roucart

AG sur les comptes 2013 : M. Jean Ducroux, Mme Marie-Hélène Feuillet, M. François Feuillet,

AG sur les comptes 2016 : Melle Alice Feuillet, M. Michel Freiche

Activité du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise. Avant chaque Conseil, ils reçoivent des informations détaillées. Au cours de chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- le Comité des rémunérations et des nominations
- le Comité d'audit et des comptes

Ces Comités sont composés majoritairement d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011. Les réunions ont duré en moyenne trois heures. Le taux de participation a été de 83%.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages alloués aux membres du Conseil

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués au Président du Conseil et aux Directeurs généraux délégués. Dans ce cadre, il s'appuie sur des études comparatives publiées par des experts indépendants. Il émet un rapport de préconisations qui est présenté au Conseil. Après en avoir débattu, le Conseil fixe les montants de rémunération et avantages alloués au Président et aux Directeurs généraux délégués, ceux-ci ne prenant pas part au vote les concernant.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs. Le Conseil détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres en veillant à ce que les administrateurs membres des Comités du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein de ces Comités.

Participation des actionnaires aux assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées dans les statuts disponibles au siège social de la société. En application du Décret n°2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant la tenue de celles-ci. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux assemblées générales.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à les faire converger vers les meilleures pratiques.

II.1. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle et, d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la Direction générale de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des Business Units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque Business Unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la Business Unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

La direction comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les Business Units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

La direction générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des Business Units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La direction financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou des contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

II.2. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la direction générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les Business Units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la direction générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des Business Units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

Risques spécifiques liés à l'activité

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen.

Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques, des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées.

Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars en Europe.

Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution de ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

Risques opérationnels

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc ont été mises en œuvre.

Risques liés à la production

Le site de Tournon-sur-Rhône (France) représente environ un tiers des productions de camping-cars de Trigano, d'où un risque majeur de dépendance à cette unité de production. Afin de réduire cette exposition, il a été décidé que la production sur ce site n'augmenterait que de façon marginale. La croissance des marques concernées sera assurée par les fabrications réalisées sur les lignes de montage installées dans les usines de Peñiscola (Espagne) et de Sablé-sur-Sarthe (France). Par ailleurs, des capacités de production de structures de camping-cars sont aujourd'hui opérationnelles sur la plupart des sites d'assemblage et peuvent en cas de besoin pallier les défaillances d'un autre site.

Le site de Tournon-sur-Rhône est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire, obligatoire, commencée en 2010 se poursuit. Les travaux décidés en liaison avec les assureurs et après l'accord du CNPP (Centre National de Prévention et Protection) d'une enveloppe initiale de 1,3 M€, portée à 1,5 M€ avec quelques coûts complémentaires ont été budgétés en quatre tranches sur trois exercices. Les deux premières tranches ont été achevées en octobre 2010, la troisième est quasiment terminée et la dernière sera réalisée en automne 2012. Ces travaux permettront de rendre la protection incendie plus efficace.

Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 5 M€ par an.

Afin de gérer son risque clients, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance crédit, la direction financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque client dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la direction générale de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement des métaux et stockage de produits chimiques. Les activités de fabrication de pièces polyester sur les sites de Mamers et de Pomezia (Italie) ont été arrêtées début 2011.

Les risques identifiés concernent d'éventuels déversements accidentels dans l'air, ou dans les sols et les nappes phréatiques. La prévention des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et respectent la réglementation. La prévention des rejets liquides pour les activités de traitement de surface des métaux est effectuée par des stations d'épuration avec des contrôles périodiques des bains.

Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage des produits chimiques sur rétention limite ce risque. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque est en cours de réalisation.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Enfin, des audits d'environnement sont systématiquement réalisés avant toute acquisition de site ou toute opération de croissance externe.

Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque significatif du fait de leur spécificité et de leur importance. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseurs comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles. La pertinence de ce programme se trouve particulièrement renforcée en raison de l'augmentation des risques de défaillance de certains fournisseurs confrontés à des variations très significatives de leurs commandes.

Risques informatiques

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- De la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet
- De la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel
- De la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité
- De revues internes et d'audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Les principaux chantiers réalisés au cours de l'exercice ont permis :

- De renforcer les moyens de lutte contre les virus et autres logiciels malveillants.
- De migrer les moyens informatiques de certaines filiales vers des solutions plus pérennes et sécurisées

Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

Risques financiers

Risque de liquidité

La grave crise financière que nous avons connue à l'automne 2008 a conduit Trigano à changer sa politique de gestion de son risque de liquidité. En effet, en dépit de la qualité de la gestion de l'entreprise et de la faiblesse de son endettement par rapport à ses fonds propres, Trigano n'a plus la garantie de disposer à moyen terme des moyens de financement de son activité.

Trigano a tout d'abord engagé un vaste programme de réduction de ses besoins de financement ayant permis de réduire ses utilisations de crédit au plus fort de la saison à 80 M€ environ (260 M€ en 2008). Par ailleurs, l'entreprise s'est inscrite dans une démarche de négociation sur des contrats pluriannuels avec son pool bancaire. Les engagements reçus actuellement en vigueur portent sur un montant total d'un peu plus de 200 M€.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où Trigano réalise 10,7% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Afin de limiter le risque de taux, une couverture de taux (échange Euribor 3 mois contre taux fixe de 1,60%) a été souscrite sur le crédit à 3 ans amortissable de 60 M€. Par ailleurs, le capital restant dû des contrats de crédit-bail est devenu insignifiant.

Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le Groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

Autres risques

Les unités tunisiennes de l'entreprise ont subi des perturbations liées aux événements politiques survenus au mois de janvier 2011. Grâce à la forte implication du personnel, ces unités ont pu fournir sans rupture d'approvisionnement significative les business units de Trigano qui en sont clientes. Les conséquences d'éventuelles nouvelles turbulences politiques sont limitées d'une part, par le niveau faible des actifs détenus sur place (1 M€), et d'autre part, par l'existence de fournisseurs alternatifs en Europe qui sont régulièrement testés.

Par ailleurs, Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique en Europe.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisation définie.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 28 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

**Thierry Bellot
Jean-Luc Loir**

Daniel Mary-Dauphin

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	23
Bilan consolidé	24
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	25
Tableau des flux de trésorerie consolidés	26
Informations sectorielles	27
Annexe aux comptes consolidés	28
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	52
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	53

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2011	2010
Chiffre d'affaires		749 014	698 153
Autres produits de l'activité		7 737	5 724
Achats consommés		(497 085)	(437 146)
Charges de personnel	1	(133 100)	(123 501)
Charges externes		(74 881)	(70 094)
Impôts et taxes		(6 154)	(5 892)
Amortissements et dépréciations	2	(9 774)	(8 218)
Variation des stocks de produits finis et d'encours		7 544	(34 444)
Résultat opérationnel courant		43 301	24 582
Autres produits opérationnels	3	-	-
Autres charges opérationnelles	3	(618)	(242)
Résultat opérationnel		42 683	24 340
Produits financiers		3 385	2 463
Charges financières		(5 708)	(8 215)
Résultat financier	4	(2 323)	(5 752)
Charge d'impôt	5	(13 695)	(6 669)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	6	1 800	3 272
Résultat net		28 464	15 191
Part du groupe		28 421	15 141
Intérêts ne donnant pas le contrôle		43	50
Résultat de base par action	7	1,37	0,72
Résultat dilué par action	7	1,37	0,72

B - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2011	31/08/2010
Immobilisations incorporelles	8	4 338	5 048
Ecart d'acquisition	9	40 393	40 646
Immobilisations corporelles	10	98 916	102 228
Participations dans les entreprises associées	12	15 001	13 202
Autres actifs financiers	13	1 538	1 615
Actifs d'impôts différés	5	10 476	11 457
Autres actifs long terme	14	23	16
Total Actifs non courants		170 686	174 212
Stocks et en-cours	15	180 209	167 029
Clients et autres débiteurs	16	91 792	95 592
Créances d'impôt		1 874	2 374
Autres actifs courants	19	30 848	25 723
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	67 994	80 094
Total Actifs courants		372 716	370 812
Total Actif		543 401	545 024

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2011	31/08/2010
Capital et primes		94 341	94 341
Réserves et résultats consolidés		230 003	208 171
Total Capitaux propres, part du groupe		324 345	302 512
Intérêts ne donnant pas le contrôle		263	246
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	21	324 607	302 758
Passifs financiers non courants	24	20 606	40 912
Provisions à long terme	25	13 048	13 509
Passifs d'impôts différés	5	4 846	4 430
Autres passifs non courants	26	766	847
Total Passifs non courants		39 266	59 698
Passifs financiers courants	24	22 082	27 159
Provisions courantes	27	7 368	6 954
Fournisseurs et autres créiteurs	28	107 827	107 411
Dettes d'impôt		6 082	4 319
Autres passifs courants	29	36 170	36 725
Total Passifs courants		179 528	182 568
Total Passif		543 401	545 024

C - Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	2011	2010
Ecart actuariels nets d'impôts	86	(164)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	277	(325)
Ecart de conversion	(1 753)	1 558
Autres	32	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(1 358)	1 069
Résultat de l'exercice	28 464	15 191
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	27 106	16 260
Dont part du groupe	27 063	16 210
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	43	50

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 août 2009	90 157	4 184	(3 143)	195 198	286 396	120	286 516
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (1)	-	-	(94)	-	(94)	-	(94)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(32)	(32)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 069	1 069	-	1 069
Résultat de la période	-	-	-	15 141	15 141	50	15 191
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	108	108
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 août 2010	90 157	4 184	(3 237)	211 408	302 512	246	302 758
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (1)	-	-	(3 132)	-	(3 132)	-	(3 132)
Dividendes versés	-	-	-	(2 098)	(2 098)	(27)	(2 125)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 358)	(1 358)	-	(1 358)
Résultat de la période	-	-	-	28 421	28 421	43	28 464
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 août 2011	90 157	4 184	(6 369)	236 372	324 345	263	324 607

(1) Achat de 6 434 actions en 2010, achat de 179 427 actions en 2011.

E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat net	28 421	15 141
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat	43	50
Elimination du résultat net des entreprises associées	(1 800)	(3 272)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	13 695	6 669
Elimination des amortissements et provisions	10 955	10 785
Elimination des résultats de cessions d'actifs	277	20
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes	3 220	4 670
Elimination des produits de dividendes	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement (a)	(13 806)	70 535
Impôts (payés) remboursés	(10 002)	8 466
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	31 003	113 064
Incidence des variations de périmètre	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(290)	(634)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 937)	(4 694)
Acquisition d'actifs financiers	(10)	(4)
Prêts et avances consentis	(669)	(144)
Subventions d'investissement reçues	-	-
Cession d'immobilisations incorporelles	10	124
Cession d'immobilisations corporelles	376	389
Cession d'actifs financiers	2	-
Remboursements reçus sur prêts	173	197
Dividendes reçus	-	735
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 345)	(4 031)
Augmentation de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(3 132)	(94)
Emission d'emprunts	-	74 067
Remboursement d'emprunts	(21 040)	(21 221)
Intérêts versés	(3 517)	(5 787)
Intérêts encaissés	298	219
Variation nette des placements court terme	-	-
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(2 098)	-
Dividendes payés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	(25)	(32)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 514)	47 152
Incidence de la variation des taux de change	(938)	857
Variation de la trésorerie	(7 794)	157 042
Trésorerie d'ouverture	74 422	(82 620)
Trésorerie de clôture	66 628	74 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 994	80 094
Concours bancaires courants	(1 366)	(5 672)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2011	2010
Stocks	(13 897)	38 705
Fournisseurs	1 648	23 951
Clients	3 320	11 927
Autres	(4 877)	(4 048)
Incidence de la variation de BFR	(13 806)	70 535

F - Informations sectorielles

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de Loisirs » et « Equipement des Loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre d'IFRS 8.

Comptes de résultats consolidés par secteur d'activité

en milliers d'euros	2011			
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	644 303	109 234	(4 523)	749 014
Résultat opérationnel sectoriel	33 478	9 212	(7)	42 683
Quote-part de résultat des entreprises associées	1 800	-	-	1 800

(1) Dont 398 611 k€ réalisés en France

en milliers d'euros	2010			
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Opérations interactivités	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	601 442	99 751	(3 040)	698 153
Résultat opérationnel sectoriel	16 271	8 074	(6)	24 340
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 272	-	-	3 272

(1) Dont 367 853 k€ réalisés en France

G - Annexe aux comptes consolidés

En date du 23 novembre 2011, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2011 et autorisé leur publication.

1 - Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 90 157 501 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19^{ème}, France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le groupe»).

2 - Règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2011 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2011. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2.1.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

2.1 Evolution des normes et interprétations

2.1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2011

Les normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- IFRS 1 révisée, « Première adoption des IFRS »,
- Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008, avril 2009);
- Amendement IAS 39 – « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation - éléments éligibles à une opération de couverture » ;
- Amendement IFRS 2 – « Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- Amendement IAS 32 – « Classification des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 15 – « Contrats pour la construction de biens immobiliers »;
- IFRIC 17 – « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 – « Transferts d'actifs des clients » ;
- IFRIC 19 – « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux »

L'application de ces amendements et interprétations n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 août 2011.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne

A l'exception de l'amélioration de la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels, Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-dessous applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de :

- Amendement IFRIC 14 – « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- IAS 24 révisée – « Informations à fournir sur les parties liées », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

2.1.3 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Par ailleurs, les normes ou interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne :

- IAS 19 – « Avantages du personnel », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IAS 28 – « Participations dans les entreprises associées et co-entreprises », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 9 – « Instruments financiers : classifications et évaluations », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 10 – « Etats financiers consolidés », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 12 – « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », applicable à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- Amendement IAS 12 – « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », applicable à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 ».

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Trigano n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

2.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (cf. 2.12.1 et 2.13) ;
- les provisions (notes 2.16 et 25) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. notes 2.11.5 et 11) ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés (notes 2.15.4 et 23) ;
- les impôts différés (notes 2.9 et 5) ;
- les actifs et passifs financiers (notes 2.12, 2.17 et 30).

2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence selon la méthode directe.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} septembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, Trigano a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et Trigano comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

2.4 Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont «Véhicules de loisirs» et « Equipement des loisirs».

2.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture:

- Les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

2.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (produits et charges de montant significatif, en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents).

2.8 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

2.9 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la filiale concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

2.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

2.11 Immobilisations

2.11.1 Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût (cf. note 2.3 - Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

2.11.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.11.4 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par Trigano dans le cadre d'un emprunt de fonds.

2.11.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Unités génératrices de trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la Business Unit, correspondant, au sein du groupe, à une entité juridique.

Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Des tests de dépréciation sont réalisés au minimum une fois par an afin de s'assurer que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT, est au moins égale à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité appréciée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Les indices de perte de valeur retenus sont principalement la constatation d'évolutions significativement défavorables des marchés servis et les modifications importantes des conditions d'utilisation des actifs. Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en UGT. La valeur comptable des actifs de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel.

Principaux critères retenus pour estimer la valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

- Le taux d'actualisation est un coût moyen pondéré du capital ;
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, d'évolution du besoin en fonds de roulement et d'investissements retenues sont spécifiques à chaque actif, prenant en compte sa taille et son secteur d'activité.

Principaux critères retenus pour déterminer la juste valeur

La juste valeur est déterminée par rapport aux transactions de marché, lorsqu'elles sont disponibles.

Une perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition relatif à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

2.12.1 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.
 - o Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.
 - o Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

2.12.2 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.13 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles. Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur prix de revient.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

2.15 Capitaux propres

2.15.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

2.15.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.15.4 Paiement en actions

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IFRS 2 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

2.16 Provisions

2.16.1 Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. La variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel est comptabilisée en capitaux propres.

2.16.2 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Le montant actualisé des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

2.16.3 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation

implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

2.17 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

2.17.1 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

2.17.2 Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.17.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique «Autres produits et charges financières».

2.17.4 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

3 – Périmètre de consolidation

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2011	31/08/2010
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	90,00	90,00
Auto Trail VR Ltd	Royaume-Uni	99,99	99,99
Autostar	France	97,27	97,27
Benimar Ocarsa SA	Espagne	100,00	100,00
C.M.C. Distribution France	France	100,00	100,00
C.M.C. France SCP	France	100,00	100,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
Delwyn Enterprises Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales) Ltd	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
European Motorhomes GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories) Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. C.M.C	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2011	31/08/2010
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Terres Neuves	Tunisie	99,94	99,94
Trigano BV	Pays-Bas	75,00	75,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Société consolidée par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
Sociétés sorties du périmètre en 2011 :			
Néant			
Sociétés entrées dans le périmètre en 2011 :			
Néant			

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IAS27-13. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

3.2 Evolution du périmètre

Aucune évolution significative du périmètre n'est à signaler sur la période.

4 – Notes sur les comptes consolidés

Note 1 – Personnel

Note 1.1 - Charges de personnel

en milliers d'euros	2011	2010
Salaires et traitements	(91 943)	(89 608)
Charges sociales	(27 822)	(27 166)
Personnel extérieur	(10 127)	(4 623)
Charges liées au paiement en actions	-	-
Autres avantages	(3 208)	(2 104)
Total	(133 100)	(123 501)

Note 1.2 - Effectifs moyens du groupe

Catégories	2011	2010
Dirigeants	69	72
Cadres	225	241
Employés	895	862
Ouvriers	2 646	2 460
Total	3 835	3 635

Note 2 – Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2011	2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(10 142)	(10 850)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(672)	(673)
Dotations aux amortissements	(10 814)	(11 523)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(8 156)	(9 217)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	9 095	12 347
Dotations aux provisions pour risques et charges	(9 536)	(10 033)
Reprises de provisions pour risques et charges	9 637	10 207
Dotations aux provisions nettes des reprises	1 040	3 304
Total	(9 774)	(8 218)

Note 3 – Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2011	2010
Autres produits opérationnels	-	-
Coût des restructurations	(175)	(237)
Charges de sinistres	(169)	-
Résultat sur cessions d'actif	(274)	(5)
Autres charges opérationnelles	(618)	(242)
Total	(618)	(242)

Les charges sur sinistres correspondent aux impacts relatifs à l'incendie survenu en Tunisie au mois de janvier 2011 et aux franchises subies sur les sinistres au cours de l'exercice. L'indemnisation des charges relatives au sinistre subi par la business unit de Pomezia a été comptabilisée en autres produits de l'activité.

Note 4 - Résultat financier

en milliers d'euros	2011	2010
Intérêts et produits financiers	298	219
Gains de change	2 796	1 585
Autres produits	254	507
Reprises de provisions financières	37	152
Produits financiers	3 385	2 463
Intérêts et charges financières	(3 518)	(4 889)
Pertes de change	(1 854)	(2 485)
Autres charges	(258)	(768)
Dotations aux provisions financières	(78)	(73)
Charges financières	(5 708)	(8 215)
Total	(2 323)	(5 752)

Note 5 - Charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée (13 695 k€) et la charge théorique d'impôts pour les sociétés intégrées globalement (13 262 k€) s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat net	28 464	15 191
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 800	3 272
Résultat des sociétés intégrées globalement	26 665	11 919
Produit (charge) d'impôts comptabilisé	(13 695)	(6 669)
Résultat avant impôts	40 360	18 588
Produit (charge) théorique d'impôts (1)	(13 262)	(4 842)
Différences permanentes	(433)	(1 827)
Total rapprochement	(433)	(1 827)
Charge d'impôts comptabilisée	(13 695)	(6 669)
Taux d'impôt apparent	33,9%	35,9%

(1) Au taux d'imposition de chaque société

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Impôts différés sur		
Participations dans les entreprises associées	(327)	(266)
Immobilisations	(10 722)	(10 332)
Dépréciations et autres charges	4 769	4 302
Déficits reportables	11 777	12 877
Autres	133	446
Solde net actif/ (passif) des impôts différés comptabilisés	5 630	7 027
Impôts différés Actif	10 476	11 457
Impôts différés Passif	(4 846)	(4 430)

Dans l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu ses hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises au 31 août 2011.

Note 6 – Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part de résultat des entreprises associées correspond à la quote-part de Trigano dans le résultat de la société Loisirs Finance. La contribution de l'exercice 2010 intégrait un produit non récurrent de 1 403 k€ correspondant à une modification effectuée par BNP Paribas et relative à la comptabilisation des commissions d'apporteurs d'affaires payées à l'occasion de l'octroi de financements aux clients.

Note 7 – Résultat par action

	2011	2010
en nombre d'actions		
Actions en circulation	21 179 740	21 179 740
Actions propres	(394 676)	(215 249)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	20 785 064	20 964 491

	2011	2010
en nombre d'actions		
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	20 785 064	20 964 491
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	20 785 064	20 964 491

Note 8 – Immobilisations incorporelles

	31/08/2011			31/08/2010		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
en milliers d'euros						
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 768	(3 650)	1 118	4 700	(3 463)	1 237
Frais de recherche et développement	2 068	(1 443)	626	2 068	(988)	1 081
Autres immobilisations incorporelles	5 324	(2 729)	2 595	5 511	(2 780)	2 730
Total	12 160	(7 822)	4 338	12 279	(7 231)	5 048

	Brut	Amortissements	Net
en milliers d'euros			
Au 31/08/2009	11 678	(6 266)	5 412
Acquisitions de l'exercice	634	-	
Sorties de l'exercice	(56)	50	
Ecart de conversion	18	(16)	
Dotations de l'exercice	-	(999)	
Autres mouvements	5	-	
Au 31/08/2010	12 279	(7 231)	5 048
Acquisitions de l'exercice	290		
Sorties de l'exercice	(394)	377	
Ecart de conversion	(21)	18	
Dotations de l'exercice		(986)	
Autres mouvements	6		
Au 31/08/2011	12 160	(7 822)	4 338

Note 9 – Ecarts d'acquisition

en milliers d'euros	31/08/2011			31/08/2010		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	43 917	(4 132)	39 785	44 170	(4 132)	40 038
Equipement des loisirs	608	-	608	608	-	608
Total	44 525	(4 132)	40 393	44 778	(4 132)	40 646

en milliers d'euros

Au 01/09/2009, valeur nette cumulée	40 156
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	254
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	236
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-
Au 31/08/2010, valeur nette cumulée	40 646
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(253)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-
Au 31/08/2011, valeur nette cumulée	40 393

Note 10 – Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/08/2011			31/08/2010		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	16 196	(1 152)	15 044	16 005	(1 118)	14 887
Constructions	79 772	(29 417)	50 355	78 439	(26 938)	51 502
Installations techniques, matériels et outillages industriels	72 691	(48 567)	24 125	71 998	(46 215)	25 783
Autres immobilisations corporelles	31 119	(22 325)	8 794	31 103	(21 760)	9 343
Immobilisations en cours	598	-	598	713	-	713
Total	200 377	(101 461)	98 916	198 259	(96 031)	102 228

Dont locations financement :

en milliers d'euros	31/08/2011			31/08/2010		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 554	-	1 554	1 554	-	1 554
Constructions	20 414	(8 728)	11 686	20 414	(8 109)	12 305
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 884	(1 780)	104	1 884	(1 756)	128
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 033)	214	1 246	(1 033)	213
Total	25 098	(11 540)	13 558	25 098	(10 898)	14 200

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2009	194 434	(86 608)	107 827
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice (1)	5 223	-	-
Sorties de l'exercice (2)	(1 881)	1 520	-
Ecart de conversion	488	(284)	-
Dotations de l'exercice	-	(10 659)	-
Autres mouvements	(5)	-	-
Au 31/08/2010	198 259	(96 031)	102 228
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice (1)	7 412	-	-
Sorties de l'exercice (2)	(4 641)	3 998	-
Ecart de conversion	(595)	345	-
Dotations de l'exercice	-	(9 828)	-
Autres mouvements	(59)	54	-
Au 31/08/2011	200 377	(101 461)	98 916

(1) dont locations financement : 0 k€ en 2010/2011 ; 0 k€ en 2009/2010
dont coûts d'emprunts activés : 0 k€ en 2010/2011

(2) dont locations financement : 0 k€ en 2010/2011 ; 0 k€ en 2009/2010

Note 11 – Dépréciation d'actifs non courants

Pour les besoins de réalisation du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie selon la méthodologie décrite dans les «Règles et méthodes comptables».

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2011. La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2010);
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 6,9% (contre 6,7% en 2010).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

La sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés est la suivante : une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'Ebitda du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants.

Note 12 – Participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Loisirs Finance	15 001	13 202

Informations financières résumées :

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Produit net bancaire	8 787	7 456
Résultat net	3 711	6 678
Capitaux propres	30 615	26 942
Total bilan	416 083	334 406

Note 13 – Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Prêts	1 310	1 319
Dépôts et cautionnements versés	658	692
Autres	101	93
Montant brut	2 069	2 105
Dépréciation	(44)	(44)
Actualisation	(488)	(446)
Montant net	1 538	1 615

Note 14 – Autres actifs long terme

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	150	103
Autres créances - part > 1 an	7	8
Montant brut	157	111
Dépréciation	(133)	(95)
Montant net	23	16

Note 15 – Stocks et en-cours

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Matières premières	64 746	62 514
En-cours	18 133	14 570
Marchandises	31 774	28 568
Produits finis	76 115	72 214
Montant brut	190 768	177 867
Dépréciation	(10 559)	(10 838)
Montant net	180 209	167 029

Note 16 – Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Avances et acomptes versés	1 501	1 788
Clients - part < 1 an	95 962	100 080
Montant brut	97 462	101 868
Dépréciation	(5 671)	(6 276)
Montant net	91 792	95 592

Note 17 – Analyse des créances clients

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Clients - part > 1 an	150	103
Clients - part < 1 an	95 962	100 080
Montant brut	96 111	100 183
Dépréciation - part > 1 an	(133)	(95)
Dépréciation - part < 1 an	(5 671)	(6 276)
Dépréciation	(5 804)	(6 371)
Montant net	90 307	93 812

Créances clients échues en valeur brute

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Créances échues non dépréciées	19 422	26 305
entre 0 et 30 jours	4 845	7 726
entre 31 et 90 jours	6 725	9 184
entre 91 et 180 jours	4 600	3 833
plus de 180 jours	3 251	5 562
Créances non échues et non dépréciées	66 303	64 959
Créances dépréciées	10 386	8 919
Total des créances clients en valeur brute	96 111	100 183

Note 18 – Evolution de la dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/2009	(6 646)
Dotations	(1 494)
Reprises pour utilisations	1 344
Reprises de reliquats non consommés	425
Dépréciation clients au 31/08/2010	(6 371)
Dotations	(1 012)
Reprises pour utilisations	1 056
Reprises de reliquats non consommés	523
Dépréciation clients au 31/08/2011	(5 804)

Note 19 – Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Personnel	378	414
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	7 225	6 296
Charges constatées d'avance	4 508	4 264
Autres	18 752	14 790
Montant brut	30 862	25 765
Dépréciation	(14)	(42)
Montant net	30 848	25 723

Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Equivalents de trésorerie	34 173	48 901
Disponibilités	33 821	31 193
Total	67 994	80 094

Au 31 août 2011, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme, d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

Note 21 – Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française. M. François FEUILLET et Mme Marie-Hélène FEUILLET détiennent au 31 août 2011 52,8% du capital et 65,8% des droits de vote de Trigano.

L'assemblée générale du 11 janvier 2011 a autorisé un programme de rachat d'actions portant sur 5% des actions au maximum pour une période de 13 mois.

Le nombre total d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 août 2011 est de 21 179 740, avec une valeur nominale de 4,2567 €.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Capital	90 157	90 157
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(6 369)	(3 237)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	243 009	216 275
Ecart de conversion (4)	(6 617)	(4 864)
Total	324 607	302 758

(1) Actions propres

Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 ke a été affectée. Au 31 août 2011, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 9 505 titres Trigano. Les fonds gérés sont investis dans des parts de FCP monétaires. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, des actions de la société ont été rachetées. Au 31 août 2011, le nombre d'actions propres s'élève à 394 676.

(2) Réserves stock-options

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Réserves consolidées

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Écart de conversion

Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Note 22 - Dividendes

Le Conseil d'Administration propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2011 un dividende brut de 0,30 € par action ordinaire, égal à l'acompte versé le 15 décembre 2011. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale du 9 janvier 2012.

Note 23 – Plans d'options de souscription

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

Note 24 – Passifs financiers

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2011		31/08/2010	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à plus de cinq ans	-	-	-	-
Emprunts de un à cinq ans	19 988	589	39 561	1 315
Autres	30	-	36	-
Total	20 018	589	39 597	1 315
Total passifs financiers non courants	20 606		40 912	

Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2011		31/08/2010	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an	19 942	729	20 112	1 258
Concours bancaires courants	1 366	-	5 672	-
Intérêts courus non échus	45	-	116	-
Total	21 353	729	25 901	1 258
Total passifs financiers courants	22 082		27 159	

Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009 (cf. note 30-Risque de liquidité).

Note 25 – Provisions à long terme

en milliers d'euros	31/08/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Ecart actuariels	31/08/2011
Provisions pour garantie - part > 1 an	5 885	3 626	(3 681)		(742)		5 089
Provisions pour litiges et risques divers	705	366	(356)	(9)	79		785
Provisions pour fin de contrat (1)	6 918	1 007	(623)			(129)	7 174
Total	13 509	5 000	(4 660)	(9)	(663)	(129)	13 048

(1) dont effet d'actualisation : 178k€ au 31/08/2011 ; 177k€ au 31/08/2010

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Trigano participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie).

Les accords signés au sein de la branche des industries métallurgiques ont harmonisé les barèmes de droits à indemnité de départ volontaire à la retraite pour les cadres et les non cadres des business units adhérant à la convention collective de la métallurgie. En application de la Norme IAS 19, ces avenants sont traités comme des modifications d'avantages existants. Le coût des services passés est enregistré en résultat sur la période d'acquisition des droits correspondants. Il résulte de ces accords une augmentation des engagements de 1 129 k€. La charge constatée sur l'exercice 2011 est de 56 k€ avant impôt.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : 3,80% au 31/08/2011 ; 3,59% au 31/08/2010 ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Note 26 – Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Produits constatés d'avance - part > 1 an	754	826
Autres	12	21
Total	766	847

Note 27 Provisions courantes

en milliers d'euros	31/08/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	31/08/2011
Provisions pour garantie - part < 1 an	5 262	4 771	(5 050)	(27)	742	5 698
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	1 309	772	(587)	(92)	(79)	1 323
Provisions pour fin de contrat	383	22	(58)	-	-	347
Total	6 954	5 565	(5 695)	(119)	663	7 368

Les provisions pour litiges, risques et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Note 28 – Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Dettes fournisseurs	107 433	106 492
Dettes sur acquisition d'actifs	395	919
Total	107 827	107 411

Note 29 – Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Avances et acomptes reçus	1 148	1 215
Dettes sociales	21 410	20 361
Dettes fiscales	6 600	6 379
Autres passifs	7 012	8 770
Total	36 170	36 725

Note 30 - Gestion des risques financiers et instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

en milliers d'euros	31/08/2011		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 538	1 538	-	40	1 497	-	-
Autres actifs long terme	23	23	-	-	23	-	-
Clients et autres débiteurs	91 792	91 792	-	-	91 792	-	-
Autres actifs courants (1)	30 848	30 848	334	-	30 514	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	67 994	67 994	67 994	-	-	-	-
Total Actifs financiers	192 194	192 194	68 327	40	123 826	-	-
Passifs financiers non courants (2)	20 606	20 606	-	-	-	20 606	-
Autres passifs non courants	766	766	-	-	-	766	-
Passifs financiers courants (2)	22 082	22 082	-	-	-	22 082	-
Fournisseurs et autres créditeurs	107 827	107 827	-	-	-	107 827	-
Autres passifs courants (1)	36 170	36 170	104	-	-	35 994	71
Total Passifs financiers	187 451	187 451	104	-	-	187 275	71

en milliers d'euros	31/08/2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Autres actifs financiers non courants	1 615	1 615	-	31	1 584	-	-
Autres actifs long terme	16	16	-	-	16	-	-
Clients et autres débiteurs	95 592	95 592	-	-	95 592	-	-
Autres actifs courants (1)	25 723	25 723	17	-	25 706	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	80 094	80 094	80 094	-	-	-	-
Total Actifs financiers	203 040	203 040	80 111	31	122 898	-	-
Passifs financiers non courants (2)	40 912	40 912	-	-	-	40 912	-
Autres passifs non courants	847	847	-	-	-	847	-
Passifs financiers courants (2)	27 159	27 159	-	-	-	27 159	-
Fournisseurs et autres créditeurs	107 411	107 411	-	-	-	107 411	-
Autres passifs courants	36 725	36 725	1 079	-	-	35 158	488
Total Passifs financiers	213 054	213 054	1 079	-	-	211 487	488

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2010, ils sont de catégorie 3.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux «Règles et méthodes comptables», les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. Le produit enregistré à ce titre sur la période s'élève à 1 298 k€.

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2011		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(2,38)	1,30	0,17
Impact sur les capitaux propres	(1,77)	-	(0,41)

en millions d'euros	Au 31/08/2010		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(3,60)	0,34	0,32
Impact sur les capitaux propres	(1,41)	-	(0,56)

Risque de taux

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009.

Ainsi qu'indiqué à la note 2.17.3, Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux. La variation de la juste valeur du dérivé (+277 k€ après impôt) a ainsi été inscrite en capitaux propres au 31 août 2011.

Trigano n'est ainsi plus soumis à un risque de fluctuation des taux d'intérêts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 9 septembre 2009 un contrat sur 3 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 170 M€ auxquels s'ajoutent des autorisations de financement de créances à hauteur de 30 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres $\leq 0,80$
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2011 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition du véhicule. Ils prévoient parfois des cessions de créances sans recours. L'engagement de Trigano se limite généralement à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque actions.

Note 31 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 205 199, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits sur l'exercice 2010/2011 de 0,9%.

Note 32 – Passifs et actifs éventuels

Aucune action nouvelle significative n'a été engagée à l'encontre de Trigano au cours de la période.

Note 33 – Cours de conversion des devises employées

	31/08/2011	31/08/2010
Livre Sterling		
Cours de clôture	0,8856	0,8248
Cours moyen	0,8660	0,8722
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,1481	4,0135
Cours moyen	3,9724	4,0391
Dinar tunisien		
Cours de clôture	1,9827	1,8905
Cours moyen	1,9554	1,8929

Note 34 - Information sur les transactions avec les parties liées

Note 34.1 - Transactions avec certains actionnaires

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 52,8% des titres de la société au 31/08/2011. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Direction qu'ils exercent dans le groupe.

Note 34.2 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

	2011	2010
en milliers d'euros		
Salaires	861	613
Charges sociales	428	297
Jetons de présence	268	227
Indemnités de fin de contrat de travail	31	-
Paievements en actions	-	-
Autres avantages	9	-
Total	1 597	1 137

Note 34.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- Mise en place d'avances financières et de prêts ;
- Location d'immeubles ;
- Prestations de services administratifs et informatiques ;
- Mise à disposition de marques commerciales ;
- Négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

Note 34.4 - Transactions avec les entreprises associées

Trigano détient 49% du capital de Loisirs Finance, le solde étant détenu par le groupe BNP Paribas. Les transactions réalisées avec cette société n'ont pas de caractère significatif.

Note 35 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire. Les dommages subis suite à l'incendie d'un entrepôt de stockage à Vendôme en septembre 2011 sont couverts par les polices d'assurance de Trigano. Ce sinistre n'aura donc pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2012.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principe comptable

La note « 2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges » de la partie « 2 – Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose la méthode comptable retenue par le groupe pour reconnaître ses revenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ladite méthode.

Estimations comptables

Ainsi que décrit dans les notes annexes, lors de l'arrêté des comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations (notes 2.11.5 et 11), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (notes 2.9 et 5) et l'évaluation des provisions, en particulier pour garantie (notes 2.16, 25 et 27).

S'agissant des actifs cités ci-dessus, votre groupe dispose de budgets, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable. A cette occasion, votre groupe extrapole les flux de trésorerie à moyen terme sur la base d'hypothèses représentant sa meilleure estimation des perspectives d'activité et de rentabilité.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes et annexes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 28 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

**Thierry Bellot
Jean-Luc Loir**

Ernst & Young Audit

Daniel Mary-Dauphin

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	90 157 500,87	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
CMC Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
CMC France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	SARL	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mecadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
Résidences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à directoire et conseil de surveillance

Comptes sociaux

Bilan	56
Compte de résultat	58
Annexe aux comptes sociaux	60
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	68
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	70
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	71
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	73

Bilan actif

en milliers d'euros	31/08/2011			31/08/2010
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	5 704	(2 967)	2 737	2 425
Avances et acomptes	876		876	1 273
Total immobilisations incorporelles	6 580	(2 967)	3 613	3 698
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 716	(360)	3 356	3 387
Constructions	16 864	(5 302)	11 562	11 914
Installations techniques, matériel et outillage industriel			0	0
Autres immobilisations corporelles	2 919	(2 239)	680	632
Immobilisations corporelles en cours	43		43	178
Total immobilisations corporelles	23 542	(7 901)	15 641	16 111
Immobilisations financières				
Participations	131 358	(7 683)	123 675	123 666
Actions propres	6 096		6 096	2 961
Créances rattachées à des participations	48 613		48 613	58 230
Prêts	149	(43)	106	110
Autres	538	(7)	531	42
Total immobilisations financières	186 754	(7 733)	179 021	185 009
Total actif immobilisé	216 876	(18 601)	198 275	204 818
Actif circulant				
Créances clients	2 344		2 344	6 537
Autres créances	70 333		70 333	53 574
Total créances	72 677	0	72 677	60 111
Valeurs mobilières de placement	34 171		34 171	48 487
Disponibilités	1 213		1 213	831
Charges constatées d'avance	353		353	307
Ecart de conversion actif	558		558	437
Total actif circulant	108 972	0	108 972	110 173
Total actif	325 848	(18 601)	307 247	314 991

Bilan passif

	31/08/2011	31/08/2010
en milliers d'euros		
Capitaux propres		
Capital	90 157	90 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 183	4 183
Réserves		
Réserves légales	9 016	9 016
Réserves réglementées		
Autres réserves	66 500	66 500
Report à nouveau	24 383	13 831
Résultat de l'exercice	16 120	12 617
Subventions d'investissement	103	114
Provisions réglementées	2 199	2 015
Total capitaux propres	212 661	198 433
Provisions		
Provisions pour risques	558	437
Total provisions pour risques et charges	558	437
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 555	60 565
Emprunts et dettes financières divers	392	383
Total dettes financières	40 947	60 948
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	261	555
Dettes fiscales et sociales	6 953	3 487
Total dettes d'exploitation	7 214	4 042
Dettes diverses		
Autres dettes	45 780	51 045
Produits constatés d'avance	87	86
Total dettes	94 028	116 121
Total passif	307 247	314 991

Compte de résultat

	2011	2010
en milliers d'euros		
Produits d'exploitation		
Production de services	8 840	8 674
Chiffre d'affaires net	8 840	8 674
Subventions d'exploitation	11	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	0	3
Autres produits	5 392	8 410
Total des produits d'exploitation	14 243	17 098
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(2 214)	(2 553)
Impôts, taxes et versements assimilés	(572)	(665)
Salaires et traitements	(2 809)	(2 774)
Charges sociales	(1 173)	(1 267)
Dotations aux amortissements	(1 119)	(1 057)
Dotations aux provisions	0	0
Autres charges	(106)	(93)
Total des charges d'exploitation	(7 993)	(8 409)
Résultat d'exploitation	6 250	8 689

Compte de résultat

	2011	2010
en milliers d'euros		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	20 680	14 962
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	167	92
Autres intérêts et produits assimilés	998	819
Reprises sur provisions et transferts de charges	457	24 030
Différences positives de change	6	12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	147	86
Total des produits financiers	22 455	40 001
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(564)	(641)
Abandons de créances filiales	(10 130)	(33 885)
Intérêts et charges assimilés	(2 871)	(4 726)
Différences négatives de change	(9)	(8)
Total des charges financières	(13 574)	(39 260)
Résultat financier	8 881	741
Résultat courant avant impôts	15 131	9 430
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 647	1 089
Reprise sur provisions et transfert de charges	35	40
Total des produits exceptionnels	1 682	1 129
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(15)	(21)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 662)	(1 144)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(220)	(220)
Total des charges exceptionnelles	(1 897)	(1 385)
Résultat exceptionnel	(215)	(256)
Impôts sur les bénéfices	1 204	3 442
Total des produits	38 380	58 228
Total des charges	(22 260)	(45 611)
Bénéfice	16 120	12 617

Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2011 dont le total est de 307 247 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 38 380 k€ et dégageant un bénéfice de 16 120 k€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Faits marquants de l'exercice

L'amélioration de l'activité des filiales a permis d'enregistrer sur l'exercice le remboursement de certains prêts (note 1) et une augmentation de la distribution de dividendes (note 10).

Trigano a continué à apporter son soutien à ses filiales à travers des apports en compte courant et, le cas échéant, des abandons de créances (note 10).

Enfin la société a poursuivi son programme de rachat d'actions et détient 385 171 titres au 31 août 2011 (note 1).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2011 ont été établis selon les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques, fonds de commerce et droit au bail sont évalués à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

3 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation.

Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

7 - Provisions pour risques et charges

En application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagements financiers hors bilan dans la présente annexe.

9 - Résultat financier

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons de créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

Notes sur le bilan

Note 1 - Actif Immobilisé

Valeurs brutes

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2010	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2011
Immobilisations incorporelles	6 728	221	(369)	0	6 580
Immobilisations corporelles					
Terrains	3 715	1			3 716
Constructions	16 628	31		205	16 864
Matériel informatique et de bureau	2 261	212	(379)	3	2 097
Divers	815	30	(23)		822
Avances et acomptes	178	73		(208)	43
Total immobilisations corporelles	23 597	347	(402)	0	23 542
Immobilisations financières					
Participations (Cf note 16)	131 349	10			131 359
Actions propres (1)t	2 981	3 114			6 095
Créances rattachées à des participations (2)	58 230	140	(9 757)		48 613
Prêts (3)	148	13	(12)		149
Divers	49	500	(11)		538
Total immobilisations financières	192 757	3 777	(9 780)	0	186 754
Total immobilisations	223 082	4 345	(10 551)	0	216 876

(1) La société La société a acquis au cours de l'exercice 183 518 actions pour un prix de 3 197 683,21 €. Au 31 août 2011 elle détient 385 171 titres pour une valeur comptable de 5 948 936,74 €. Ces titres sont destinés à être annulés.

(2) La diminution de la période correspond au remboursement d'un prêt consenti à une filiale.

(3) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 3.80%.

Amortissements

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2010	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2011
Immobilisations incorporelles	(3 030)	(303)	367	(2 966)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(328)	(32)		(360)
Constructions	(4 715)	(588)		(5 303)
Matériel informatique et de bureau	(1 966)	(160)	377	(1 749)
Divers	(477)	(36)	23	(490)
Total immobilisations corporelles	(7 486)	(816)	400	(7 902)
Total amortissements des immobilisations	(10 516)	(1 119)	767	(10 868)

Note 2 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2010	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2011
Immobilisations financières				
Participations	(7 701)		18	(7 683)
Créances rattachées à des participations	0	0		0
Prêts	(38)	(5)		(43)
Autres	(7)			(7)
Total immobilisations financières	(7 746)	(5)	18	(7 733)
Actif circulant				
Autres créances	0			0
Total provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif	(7 746)	(5)	18	(7 733)

Note 3 - Echancier des prêts et des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	48 613	15 571	33 042
Prêts	149	10	139
Autres immobilisations financières	538		538
Total actif immobilisé	49 300	15 581	33 719
Actif circulant			
Créances clients	2 344	2 344	0
Autres créances			
Société apparentées	65 499	65 499	0
Comptes courants intégration fiscale	3 306	3 306	0
Créances sur l'Etat	39	39	0
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	(1)	188	
Autres	1 301	1 301	0
Total des autres créances	70 333	70 333	0
Total	121 977	88 258	33 719

(1) Dont créance sur la société SCP CMC de 108 k€ d'une valeur nominale de 980 k€

Note 4 - Valeurs mobilières de placement

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
SICAV monétaires	34 171	48 487
Divers	0	0
Total	34 171	48 487

La valeur liquidative au 31 août 2011 des SICAV monétaires est de 34 171 ke

Note 5 - Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	131 359	131 349
Créances rattachées à des participations	48 613	58 230
Clients	2 221	453
Comptes courants filiales	68 805	50 629
Autres créances	188	988
Total	251 186	241 649
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	353	307
Charges financières	0	0
Total	353	307
Produits à recevoir		
Clients	1 932	1 886
Autres créances	1 170	2 684
Total	3 102	4 570

Note 6 - Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Au 31/08/2011	Valeur nominale
	Au 31/08/2010	Créées	Réduction		
Actions	21 179 740			21 179 740	4,2567 €

Note 7 - Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2011
Provision pour pertes de change	437	558	(437)	0	558
Total	437	558	(437)	0	558

Note 8 - Echancier des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	40 555	20 555	20 000	
Emprunts et dettes financières divers	392			392
Fournisseurs	261	261		
Dettes fiscales et sociales	6 953	6 953		
Autres dettes	45 780	45 780		
Total	93 941	73 549	20 000	392

(1) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009.

Note 9 - Autres informations sur les postes du passif

en milliers d'euros	31/08/2011	31/08/2010
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	359	351
Fournisseurs	1	117
Comptes courants filiales	45 677	51 013
Autres dettes	101	
Total	46 138	51 482
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	87	86
Total	87	86
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	64	14
Dettes fiscales et sociales	514	570
Total	578	584

Notes sur le compte de résultat

Note 10 - Résultat financier

Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2011	2010
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	20 283	14 587
Résultats des sociétés de personnes	397	375
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	1 118	891
Reprises sur provision filiales	0	23 494
Total	21 798	39 346
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		(184)
Abandons de créances filiales	(10 130)	(33 885)
Intérêts et charges assimilées	(706)	(384)
Différences négatives de change		
Total	(10 836)	(34 453)

Note 11 - Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	3	(5)
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	(18)	49
Dotations aux amortissements dérogatoires	(219)	(220)
Reprise sur amortissements dérogatoires	35	40
Autres	(16)	(21)
Résultat sur cession de titres filiales		(99)
Résultat exceptionnel	(215)	(255)

Autres informations

Note 12 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration par Trigano s'élèvent à 770 093€.

Note 13 - Eléments de nature fiscale

La société est la société mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires et Trigano MDC. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 59 k€. L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit : produits d'intégration fiscale : 6 945 k€ ; impôt société : (5 609) k€ ; autres : (131) k€.

Note 14 - Engagements financiers (hors bilan)

• Engagements de départ à la retraite : 264 663 €

• Crédits-bails

	Redevances payées		Redevances à payer			Total à payer	Prix résiduel
	de l'exercice	cumulées	1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Terrains et constructions	245	3 502	123	45		168	-

• Swap de taux d'intérêts

Trigano a échangé l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 1,60% sur le crédit amortissable de 60 M€ mis en place en septembre 2009. Au 31 août 2011, la juste valeur de cet instrument financier est de (71) k€.

• Cautions données

Néant

• Engagements recus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 77 251 k€.

• Engagements donnés

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres $\leq 0,80$
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3

Trigano satisfait ces conditions au 31/08/2011 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Par ailleurs, pour garantir le remboursement de ces crédits, Trigano a consenti le nantissement de titres des filiales suivantes : Euro Accessoires, Rulquin, Trigano Remorques, Trigano VDL et Trigano MDC.

Note 15 - Ventilation de l'effectif moyen

	2011	2010
Cadres	30	33
Employés	9	10
Total	39	43

Note 16 - Tableau des filiales et participations au 31 août 2011

Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50%) :					
Trigano V.D.L.	k€	7 000	43 766	100,00	9 795
Trigano S.p.A.	k€	18 000	(5 409)	100,00	(181)
Trigano Service	k€	60	7 258	100,00	1 713
Trigano M.D.C.	k€	9 000	6 132	100,00	1 289
Euro Accessoires	k€	2 000	7 552	100,00	2 358
Benimar Ocarsa	k€	60	0	100,00	(64)
Autostar	k€	1 000	(996)	97,27	41
Arca Camper	k€	120	4	100,00	2
Mécanorem	k€	830	2 344	100,00	123
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG.	k€	7 500	133	100,00	7 637
Auto-Trail	k£	200	9 000	99,99	4 411
Delwyn Enterprises Ltd	k£	160	6 011	100,00	1 417
Périgord V.D.L.	k€	150	1 659	100,00	705
Trois Soleils	k€	20	2 966	100,00	(238)
Rulquin	k€	1 000	3 434	99,99	483
Trigano Remorques	k€	1 000	11 578	100,00	1 155
ECIM	k€	100	4 197	100,00	573
Trigano Jardin	k€	7 667	(3 782)	100,00	1 912
Caravanes La Mancelle	k€	10	1 354	100,00	66
Grove Products Ltd	k£	0	1 890	100,00	396
2. Participations (détenues à - de 50%) :					
Loisirs Finance	k€	10 000	18 057	49,00	3 653

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations				
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	59 500	67 143	4 715	-
- nette	59 409	59 550	-	-
Montant des prêts et avances accordées	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	15 429	5 251	-	-

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
en euros					
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	90 117 488	90 157 502	90 157 502	90 157 502	90 157 502
b) Nombre des actions ordinaires existantes	21 170 340	21 179 740	21 179 740	21 179 740	21 179 740
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-		
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-		
- par exercice de droits de souscription	65 400	47 500	43 500	0	0
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 704 260	9 112 079	7 906 208	8 673 636	8 839 709
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 854 472	18 189 562	(8 588 977)	(12 981 133)	16 325 745
c) Impôts sur les bénéfices	1 000 335	(11 726 668)	(11 341 723)	(3 442 538)	(1 204 117)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-		
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 336 835	11 474 633	571 929	12 616 691	16 120 055
f) Résultat distribué	11 643 687	2 097 809	0	2 097 809	6 235 519
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,65	1,41	0,13	-0,45	0,83
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,67	0,54	0,03	0,60	0,76
c) Dividende attribué à chaque action	0,55	0,10	0,00	0,10	0,30
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	46	46	43	39
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 044 919	3 207 519	2 779 010	2 774 330	2 808 564
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 279 352	1 385 700	1 149 449	1 266 410	1 173 329

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « 3 – Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 28 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

**Thierry Bellot
Jean-Luc Loir**

Ernst & Young Audit

Daniel Mary-Dauphin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Mandataires sociaux concernés	Montant (en € HT)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Abandon d'une partie du prêt et des intérêts sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet	5 997 792
Arca Camper	Abandon de créance et des intérêts, accordé sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet	1 192 626
Autostar	Abandon de créance et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet F. Baleydiér M. Freiche	1 831 663
Benimar Ocarsa SA	Abandon de créance et des intérêts, accordé sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet M. Freiche	530 237
Europ'holidays	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet	250 767
Mistercamp	Abandon des intérêts sur compte courant, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet	6 791
Ouest VDL	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	M-H. Feuillet	469 251
Trigano GmbH	Abandon de créance et des intérêts, accordé sans retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet	19 740

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Mandataires sociaux concernés	Montant (en € HT)
Trigano Van	Suppression de la clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance avec effet rétroactif au 31 août 2009 (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet	1 210 031
Résidences Trigano	Abandon de créances et des intérêts, accordé avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet	603 522

Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Mandataires sociaux concernés	Montant (en € HT)
Mistercamp	Subvention d'équilibre avec retour à meilleure fortune (autorisation du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011) Convention signée le 31 août 2011	F. Feuillet M-H. Feuillet	1 013 209

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Prêt non rémunéré	Capital restant dû : 32 500 000 €
Benimar Ocarsa SA	Prêt rémunéré au taux de 5,33% d'un montant initial de 530 000 €	Capital restant dû : 359 281 € Intérêts : 20 545 €
	Prêt participatif d'un montant initial de 2 000 000 €, avec un taux d'intérêt qui varie en fonction du résultat net	Capital restant dû : 633 347 € Intérêts : 0 €
	Avance en compte courant non rémunérée	Avance restant due : 5 000 000 €

Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Pour l'ensemble des filiales du groupe	Commissions de négociation sur les achats de châssis	1 984 543
	Loyers, charges locatives	2 624 308
	Prestations de services administratifs	1 320 990
	Redevances sur des contrats de licence de marque	2 406 007
	Prestations informatiques	2 408 606
	Prestations diverses	10 138
	Dépôts de garantie des locations	359 116

Paris et Lyon, le 28 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

**Thierry Bellot
Jean-Luc Loir**

Ernst & Young Audit

Daniel Mary-Dauphin

Déclaration établie en application de l'article 222 – 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2011 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Conseil d'Administration présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président établi conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 25 novembre 2011

François Feuillet
Président – Directeur général

Michel Freiche
Directeur Général Délégué

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale ordinaire du 9 janvier 2012

I. Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 16 120 054,67 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 août 2011 ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-40 et L. 225-42 du Code de Commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 16 120 054,67
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 24 382 547,00
Total à affecter	€ 40 502 601,67
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,30 € / action)	€ 6 353 922,00
Report à nouveau	€ 34 148 679,67
Total affecté	€ 40 502 601,67

Le Conseil d'Administration du 23 novembre 2011 avait décidé du versement d'un acompte sur dividende de 0,30 € par action qui a été payé aux actionnaires le 15 décembre 2011. Cet acompte sur dividende était éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts sauf option pour le prélèvement libératoire.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2008	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2009	21 179 740 actions	0,00 €	-
31/08/2010	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 124 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée de treize mois ledit Conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 23 décembre 2003 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à trente-cinq euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 2 117 974 actions soit 10% du capital représentant un montant maximum de 74 129 090 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

La présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 11 janvier 2011 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

II. Résolutions du ressort de l'assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10% du montant du capital, les actions acquises par la société et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

TRIGANO

100, RUE PETIT, F-75165 PARIS CEDEX 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20
Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21
E-mail : contact@trigano.fr

SA au capital de 90 157 500 euros
722 049 459 RCS Paris

WWW.TRIGANO.FR